

Observatoire français des drogues et des toxicomanies

ORGANISME PUBLIC CHARGÉ DU RECUEIL, DE L'ANALYSE ET DE LA SYNTHÈSE DES DONNÉES RELATIVES AUX DROGUES ILLICITES, À L'ALCOOL ET AU TABAC EN FRANCE

Recherche thématique

1 Produits

Alcool
Cannabis
Cocaïne et crack
Ecstasy et amphétamine
Hallucinogènes
Héroïne et autres opiacés
Médicaments psychotropes
Nouvelles drogues de synthèse
Poppers, colles, solvants
Tabac
Toutes drogues

2 Thématiques

Présentation
Production / offre
Consommation niveau et fréquence
Conséquences
Perceptions / opinions
Réponses publiques, lois et politiques

notice

Sélectionnez à présent la thématique que vous souhaitez obtenir pour afficher un texte de synthèse et la liste des documents relatifs à votre recherche.

3 résultat de la recherche

Hallucinogènes : conséquences

Synthèse

Des effets secondaires mal connus

La proportion de patients pris en charge dans les structures sanitaires et sociales pour une consommation principale d'hallucinogènes est très faible (0,6 % en 2002). Ce pourcentage est stable sur les cinq dernières années [1].

Les hallucinogènes n'entraînent en effet ni dépendance ni tolérance. En agissant sur les neurones du cerveau, leur usage induit des distorsions des perceptions qui peuvent être visuelles, auditives, spatiales temporelles ou concerner la perception que l'individu a de son corps. Des "bad trips", usagers "scotchés" (effet durable) ou "pétages de plombs", nécessitant l'intervention des services d'urgence, surtout avec le LSD ont été rapportés par les professionnels travaillant auprès des populations consommatrices [2]. Avec la kétamine et le datura des comas et même des décès peuvent survenir. La consommation solitaire ou

Légende

Article

Lettre d'information

Rapport

Base de données

inexpérimentée augmente la dangerosité des produits (accidents conséquents des hallucinations, délires, confusions, comas).

Des interpellations rares

Les interpellations pour usage de LSD ou de champignons hallucinogènes sont rares (73 en 2009 pour le LSD et 66 pour les champignons, soit chacun 0,05 % de l'ensemble des interpellations pour usage de stupéfiants) [3]. Comme pour les interpellations pour usage, le nombre des interpellations pour trafic de produits hallucinogènes est faible. En 2009, 33 interpellations pour trafic de LSD ont eu lieu. Environ 10 200 supports de ce produit ont été saisis en 2009 [3]. Pour ce qui concerne les champignons hallucinogènes, les interpellations et saisies sont en baisse depuis 2005. Sept interpellations pour trafic de champignons hallucinogènes ont eu lieu en 2009, qui ont permis la saisie de 18kg [3]. Les interpellations et saisies liées aux autres hallucinogènes sont encore plus rares [3].

Sélection de documents

1. Palle, C., et al. , CSST 1998-2001 : Exploitation des rapports d'activité-type des Centres spécialisés de soins aux toxicomanes

2003, Paris, OFDT/DGS

2. Bello, P.-Y., et al. Phénomènes émergents liés aux drogues en 2003. 5ème rapport national du dispositif TREND

2004, Saint-Denis, OFDT

3. Office central pour la répression du trafic illicite des stupéfiants (OCRTIS). Usage et trafic des produits stupéfiants en France en 2009.

2010, Nanterre, OCRTIS, 75 p.

Dernière mise à jour : décembre 2010